

L'ORAC poursuit ses actions de soutien à l'artisanat et au commerce local

Depuis sa mise en place en avril 2010, l'Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC), qui a pour objet l'aide au maintien et au développement des petites entreprises, a permis de soutenir financièrement 111 projets de diverses natures sur l'ensemble du Pays de Châlons.

L'ORAC, c'est aussi la mise en place d'actions collectives telles que le soutien aux marchés forains de Mourmelon-le-Grand et de Suippes.

En collaboration avec le Syndicat des marchés de la Marne et les maires des communes concernées, le Pays de Châlons a fait réaliser dans le cadre de l'ORAC des panneaux d'entrée de ville avec le logo «Marchés de France» et sur lesquels sont indiqués les jours et horaires de marché de chacune des communes. 4 panneaux ont ainsi été installés aux entrées de ville de Mourmelon-le-Grand et 5 aux entrées de Suippes.

Pour en savoir plus
 Contact : Elodie HERVEUX, animatrice ORAC
 orac.paysdechalonsonchamps.com
 www.paysdechalonsonchamps.com

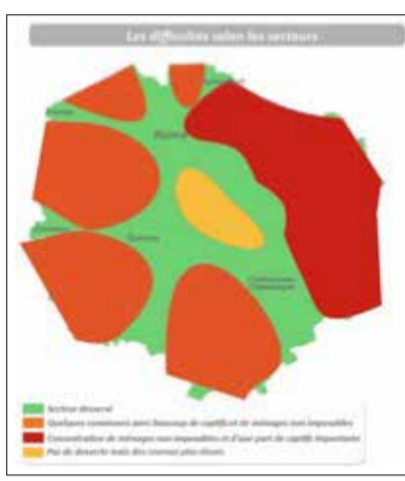
Des ateliers participatifs pour réfléchir aux problématiques de la mobilité

Lancée en mars 2013, l'étude sur les déplacements menée sur les bassins rémois, sparnacien et châlonnais (cf. numéro 4 d'Horizons communs - juin 2013) touche à sa fin. Dans un premier temps, le bureau de conseil ITEM retenu pour mener cette étude a réalisé un diagnostic sur l'organisation des déplacements au sein de ce grand territoire de 355 communes. Il en ressort les grands constats suivants (voir également les chiffres clés en 1^{ère} page) :

→ l'importance du phénomène de périurbanisation autour des 3 villes principales de Châlons, Epervain et Reims. Cette évolution implique un allongement des déplacements quotidiens, l'habitat étant de plus en plus éloigné des villes alors que l'emploi, les services, commerces et équipements y restent concentrés.

→ cependant, 1 actif sur 2 travaille encore dans sa commune de résidence et réalise donc un déplacement relativement court pour se rendre à son lieu de travail, potentiellement réalisable par d'autres modes de transports que la voiture. Or 73 % des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture sur le territoire.

→ 90 % des communes sont «carencées» en offre de transport (offre inexistante, inadaptée ou insuffisante), mais plus des 2/3 des habitants disposent d'une offre



de qualité. Ce sont les secteurs Sud et Nord-Est du Pays de Châlons qui connaissent le plus de difficultés en matière de mobilité.

→ 94 % de la population se situe à moins de 15 minutes d'une gare (tous niveaux de services confondus).

→ 22 gares sur les 29 présentes sur le territoire d'étude captent moins de 50 % des actifs qu'elles pourraient potentiellement capter.

Deux ateliers de concertation ouverts à l'ensemble des acteurs de la mobilité sur le territoire (élus, collectivités, SNCF, autorités organisatrices de transports urbains, conseil régional, conseil général...) se sont déroulés le 4 décembre 2013 et le 4 janvier 2014, ils ont permis d'échanger sur des propositions d'actions qui pourraient être mises en place par la suite sur l'ensemble du territoire d'études ou déclinées par pays et agglomérations. La réflexion sera ensuite précisée lors d'un atelier spécifique aux problématiques du pays châlonnais. Le prochain numéro du journal du Pays ne manquera pas de vous faire part des conclusions de l'étude !

Pour en savoir plus
 Contact : a.benoit@audc51.org
 www.paysdechalonsonchamps.com

Deux jours de sensibilisation aux circuits courts alimentaires au RIA de Châlons



Mille feuilles de betteraves de Saint-Memmie et chèvre, saucisse d'Aulnay aux oignons de Saint-Memmie, mousse au jus de pommes d'Aulnay, autant de propositions de plats qui ont séduit les convives du Restaurant Inter Administratif (RIA) de Châlons lors des deux journées de sensibilisation et d'information sur les circuits courts alimentaires organisées les 6 et 7 novembre 2013.

Faisant suite aux travaux de la 3^{ème} commission du Conseil de développement sur les circuits courts alimentaires, cette opération organisée par le Syndicat mixte, le RIA et son prestataire, la société Elio, a été menée à bien grâce à l'appui précieux de la Chambre d'agriculture de la Marne et au soutien financier du Conseil régional de Champagne-Ardenne et de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.

Les 1 200 repas servis durant ces deux jours ont été élaborés par les cuisiniers du RIA à partir de produits fournis par une dizaine de producteurs du pays châlonnais. Cette opération était accompagnée de plusieurs animations dont les points forts étaient une exposition sur les circuits courts réalisée par la Chambre d'agriculture, une présentation du Pays de Châlons et de son conseil de développement, des dégustations (pommes, jus de pommes, pain d'épices) et des échanges avec les producteurs venus sur place.

Un questionnaire a permis de mesurer le niveau de satisfaction des convives et d'appréhender leurs attentes en matière de circuits de commercialisation. Il en ressort clairement que le «consommer local» correspond à une demande. De manière concrète pour le territoire, il existe une attente pour valoriser

les ressources locales tant dans la restauration collective que dans les actes d'achat individuels d'où l'intérêt exprimé pour la création d'un point de vente collectif de produits du pays châlonnais.

Cette action «consommer local au RIA» était conçue comme un test en grandeur nature dont les enseignements seront utiles à tous les acteurs de la restauration collective comme aux producteurs en permettant à ces derniers de prendre conscience de l'existence de débouchés significatifs au sein du Pays de Châlons et de réfléchir aux moyens de répondre de manière coordonnée et structurée aux exigences des donneurs d'ordre (notamment maîtrise du coût-matière, volumes, exigences sanitaires). Pour la Chambre d'agriculture, l'action s'intègre dans une démarche visant à mettre en place un observatoire des producteurs de proximité, soutenir le développement des points de vente collectifs et appuyer les collectivités souhaitant développer un approvisionnement alimentaire de proximité.

Une plaquette d'information recensant et localisant les producteurs de produits fermiers du Pays de Châlons a été éditée à cette occasion et diffusée aux participants. Elle est consultable et téléchargeable sur le site Internet de la chambre d'agriculture (www.marne.chambagri.fr) et du Syndicat mixte du Pays de Châlons à la rubrique conseil de développement (www.paysdechalonsonchamps.com).

Pour en savoir plus
 Mail : p.godart@audc51.org
 Info : www.paysdechalonsonchamps.com



Horizons communs

JOURNAL DU PAYS DE CHÂLONS EN-CHAMPAGNE

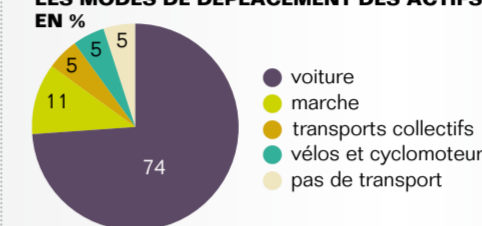
WWW.PAYSDECHALONSENCHAMPAGNE.COM • N°5 • FÉVRIER 2014

LA MOBILITÉ DANS LE PAYS DE CHÂLONS

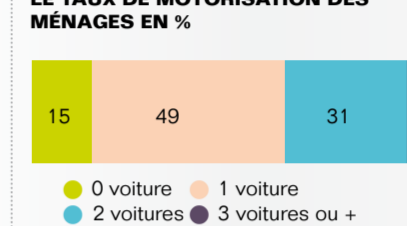
LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

- 84 % des actifs résidant dans le Pays de Châlons y travaillent
- 39 % des actifs résidant dans le Pays de Châlons travaillent dans leur commune de résidence (67 % à Châlons-en-Champagne)
- près de 2 000 actifs résidant dans le Pays de Châlons se rendent quotidiennement à Reims pour travailler, et 550 à Epervain
- environ 130 actifs châlonnais se déplacent quotidiennement à Paris pour travailler

LES MODES DE DÉPLACEMENT DES ACTIFS EN %



LE TAUX DE MOTORISATION DES MÉNAGES EN %



LA DÉPENSE INDUITE PAR LES DÉPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

- en 1999 : 547 € / an / ménage, soit 3,5 % du revenu moyen des ménages
- en 2008 : 1 139 € / an / ménage, soit 5,7 % du revenu moyen des ménages



EDITO
Jacques JESSON
 président

LE FONCIER : à consommer avec modération

Les premiers documents d'urbanisme ont été conçus dans le contexte de croissance démographique et économique des «trente glorieuses» où l'objectif central était l'extension urbaine par crainte de manquer d'espace urbanisable. Lorsque le contexte a commencé à s'inverser, la stratégie foncière de la très grande majorité des collectivités s'est construite, du fait de la logique concurrentielle entre les territoires, autour du même choix central : offrir de l'espace au meilleur prix. Cette stratégie a nettement favorisé l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels et agricoles.

Ironie de l'histoire, la loi assigne désormais aux documents d'urbanisme la mission d'assurer un contrôle de la consommation de l'espace naturel, agricole et forestier. Cette exigence de sobriété doit conduire l'ensemble des acteurs à s'interroger sur leurs pratiques et plus encore sur leurs stratégies notamment économiques et résidentielles. Car si le foncier n'est pas un bien rare, y compris au sein des tissus déjà urbanisés, c'est un bien cher et ce d'autant plus que la solution de l'extension sur des terres agricoles, moins onéreuse et moins complexe que la valorisation des dents creuses et le renouvellement urbain, ne doit plus être la règle.

Cette exigence de gestion économe du foncier et de lutte contre l'étalement urbain implique clairement de mieux penser l'action publique qu'il s'agisse de bien connaître le potentiel foncier en zone urbaine, de bien comprendre les attentes des entreprises et des ménages, de mieux anticiper les décisions d'aménagement en articulant conception d'un projet urbain et emploi résolu des outils de maîtrise foncière et de mieux coordonner les interventions pour limiter les effets d'une concurrence entre territoires coûteuse en investissement comme en fonctionnement.

En somme, le fil rouge doit être le suivant : une stratégie foncière, oui, mais pour quoi faire ?

LE PAYS EN ACTION

War on Screen, une première de très grande qualité

Après 2 ans de préparation, la 1^{ère} édition du Festival International de Cinéma «War on Screen» a d'emblée séduit un large public. Dans le paysage pourtant dense des festivals de cinéma, War on Screen se distingue par un positionnement unique :

- il est le seul festival international de cinéma en Région Champagne-Ardenne,
- il est le premier au monde à mettre en valeur l'intense travail des cinéastes de tous les pays pour rendre compte des conflits qui agitent la planète,
- il couvre toutes les dimensions de l'image animée : cinéma, télévision, jeux vidéo, Internet,
- il s'inscrit dans le projet de développement d'un territoire, témoin de grandes batailles, et qui aspire aujourd'hui à mieux faire connaître et partager ses nombreux atouts,
- il s'appuie sur un partenariat fort et innovant entre 3 collectivités du pays châlonnais (Châlons-en-Champagne, Mourmelon-le-Grand, Suippes) et une institution culturelle de référence nationale : La Comète.

Pour sa première édition qui s'est déroulée du 2 au 6 octobre 2013, le Festival a totalisé près de 5 500 entrées dont environ 1 700 pour les films en compétition. Les séances décentralisées à Mourmelon-le-Grand et Suippes ont réuni 840 entrées sur 2 séances en matinée, 4 en soirée et les projections de la Caravane Ensorcelée. Il est important de souligner que la réponse du public a concerné tous les âges avec 1 550 entrées pour le seul public scolaire.

Une programmation et une organisation convaincantes !

Avec 77 films présentés dont 7 premières européennes et 15 premières françaises, le Festival War on Screen a séduit le public comme les professionnels du cinéma et les médias régionaux et nationaux. La qualité et la diversité des 10 films de la compétition longs métrages, inédits en salle, ont été salués par le jury international. La force des différents témoignages a également inspiré les



spectateurs qui se sont impliqués dans le choix d'un lauréat pour le Prix du public avec des appréciations souvent assez proches de celles du jury international. Ainsi, le film Camp 14 de Marc Wiese a fait l'unanimité et a reçu la Mention spéciale du jury et le Prix du public. La compétition courts métrages s'est également distinguée par l'implication d'un jury de 10 lycéennes et lycéens issus de 5 établissements du département et présidé par la réalisatrice et comédienne Blandine Lenoir. Il est également important de souligner la qualité de l'organisation et de l'accueil. Les retours sur ces points essentiels ont été excellents et unanimes, preuve d'une maturité étonnante dès la première édition.

Un soutien fort des collectivités et des partenaires privés !

Dans un contexte économique difficile, la décision du Syndicat mixte de soutenir un projet festivalier d'ampleur à l'échelle du pays châlonnais a permis de mobiliser des fonds européens via le FEADER, de bénéficier d'aides de l'Etat via le Ministère de la Culture et le Centre

national du cinéma et de l'image animée et de réunir autour de l'enjeu commun d'attractivité du territoire, le Conseil général de la Marne, le Conseil régional de Champagne-Ardenne et l'appui de deux parlementaires. Les trois villes d'accueil du festival et leurs intercommunalités ont complété ce partenariat financier et apporté une aide technique précieuse à La Comète. Le mécénat d'entreprises nationales et locales a lui aussi grandement contribué à la réussite du festival. Ce partenariat s'est concrétisé par des apports financiers qui ont permis d'atteindre l'équilibre budgétaire et des apports en nature. Ainsi, l'agence de publicité BETC a créé gracieusement la campagne de communication du festival composée d'un clip vidéo, visionné par 7 820 internautes, et du visuel de l'affiche et du catalogue.

Au regard du succès de cette 1^{ère} édition, le Festival sera reconduit cette année : rendez-vous du 1^{er} au 5 octobre 2014 !
Pour en savoir plus
 Contact : jm.chone@audc51.org
 Info : www.paysdechalonsonchamps.com et www.waronscreen.com

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du SCoT traduit la volonté des élus d'orienter l'évolution du territoire à l'horizon 2025. A quelques mois de l'arrêt du projet de SCoT, le syndicat mixte a engagé un nouveau débat sur les orientations générales du PADD. Un premier débat avait eu lieu en octobre 2009, mais la loi Grenelle II de juillet 2010 a modifié le contenu des SCoT et plusieurs chantiers nouveaux ont été ouverts au regard de la nécessité :

- d'enrayer la perte de biodiversité via la définition d'une trame verte et bleue,
 - d'organiser l'armature commerciale des territoires via un Document d'Aménagement Commercial,
 - de développer les communications électroniques à haut voire très haut débit qui sont nécessaires à l'activité de tous les acteurs économiques comme des ménages.
- C'est donc un projet actualisé sur ces grands enjeux qui a été débattu par les élus lors du comité syndical du 30 septembre 2013.

Un PADD à la page « grenelle »

UN OBJECTIF CENTRAL : ACCROÎTRE L'ATTRACTIVITÉ DU PAYS DE CHÂLONS

Les territoires locaux sont confrontés à la mobilité croissante des activités et des populations et à une concurrence accrue entre collectivités. L'impératif pour le pays châlonnais est de renforcer sa capacité à attirer, mais aussi à maintenir populations et entreprises. Le PADD du SCoT adopte ce « fil rouge » pour conforter et développer les efforts consentis par l'ensemble des acteurs depuis une dizaine d'années dans les domaines du logement, de l'économie, de l'enseignement supérieur, des transports, des services à la population, des activités culturelles et du cadre de vie. Cet objectif central du PADD s'articule autour de trois ambitions complémentaires elles-mêmes déclinées en grands objectifs dont le contenu sera précisé dans une autre pièce du SCoT appelée Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE

UN TERRITOIRE GRANDEUR NATURE

Les SCoT ont pour mission générale de planifier la protection des espaces (agricoles, naturels, forestiers) et de promouvoir l'usage raisonné des ressources et la valorisation des richesses paysagères. Le rôle des SCoT est ici très encadré par d'autres plans ou programmes de niveau supérieur comme par exemple le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie.

Quatre thématiques principales sont abordées : **La préservation des espaces naturels et agricoles et la constitution d'une trame verte et bleue :**

Il s'agit de matérialiser et de protéger durablement un réseau d'espaces naturels composé de « cœurs de nature » et reliés les uns aux autres dans la perspective de préserver ou de constituer, sur le long terme, des continuités écologiques.

La gestion en « bon père de famille » des ressources naturelles qui implique de les utiliser avec efficacité et de diminuer les pressions et pollutions qui peuvent peser sur elles :

- assurer la préservation et la bonne gestion des ressources en eau

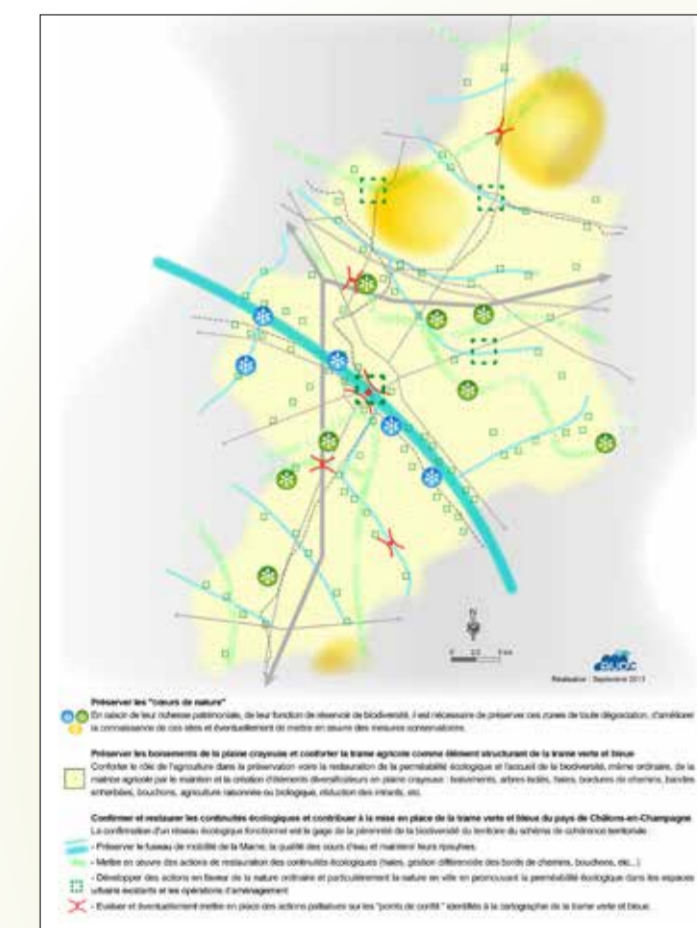
- optimiser l'exploitation et la consommation des matériaux alluvionnaires
- développer l'usage des énergies renouvelables dans un principe général d'économie des énergies

L'affirmation de la spécificité des grands paysages naturels du territoire et la mise en valeur des richesses de son tissu bâti :

- préserver les grands équilibres du paysage (plaine agricole, vallées alluviales, espaces urbains)
- préserver les espaces naturels et agricoles entre les communes et valoriser les « lisières urbaines » pour affirmer l'identité des communes selon le principe de « villages oasis »
- améliorer les pratiques architecturales et paysagères en matière de restauration mais aussi de construction neuve

La préservation de la santé et du bien-être des habitants :

- intégrer la gestion des risques, notamment d'inondation, dans les projets d'aménagement
- poursuivre la réduction des déchets à la source
- limiter les effets négatifs du bruit dans les zones les plus exposées.



L'AMBITION ÉCONOMIQUE

UN TERRITOIRE EN ESSOR

En tant que document porteur d'une vision d'ensemble des différentes composantes de l'aménagement d'un territoire, le SCoT constitue un cadre propice pour réfléchir aux grands choix d'aménagement économique prenant en compte les atouts du territoire, les besoins des activités et les articulations nécessaires avec l'habitat et les transports et déplacements.

Trois thématiques principales sont abordées :

Le confortement des points forts du tissu économique du pays châlonnais :

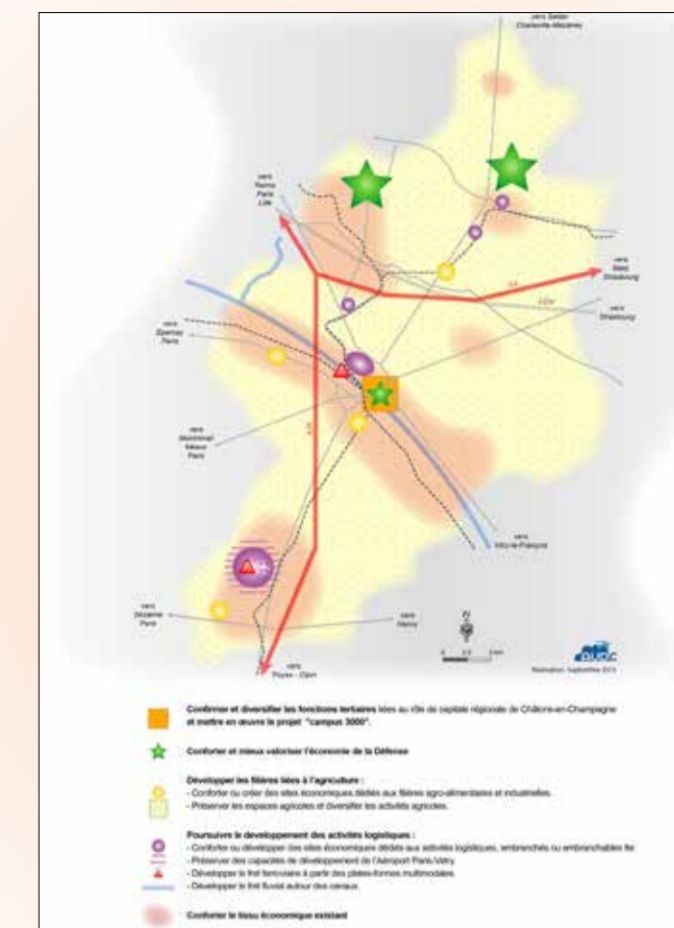
- confirmer et diversifier les fonctions tertiaires liées au rôle de capitale régionale de Châlons
- conforter et mieux valoriser l'économie de la Défense qui contribue à dynamiser le nord du territoire
- préserver les espaces agricoles et favoriser la valorisation des productions dans les filières agro-alimentaires et agro-industrielles
- poursuivre le développement des activités logistiques en tirant parti du fret ferroviaire et des capacités de l'Aéroport Paris-Val de France
- organiser l'implantation des activités sur le territoire et développer des conditions d'accueil optimisées (desserte routière, ferroviaire, numérique)

La valorisation des atouts touristiques et culturels du territoire :

- développer différentes activités touristiques prenant appui sur les spécificités du pays châlonnais et ses équipements : tourisme urbain et culturel, tourisme de mémoire, de loisirs, d'affaires
- valoriser les cours d'eau, les canaux et les itinéraires de randonnée
- valoriser et faire découvrir le « petit » patrimoine

Le renforcement de l'offre en enseignement supérieur :

- développer un campus d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
- offrir un environnement attractif aux acteurs de la recherche, de la formation et de l'économie



L'AMBITION URBAINE ET SOCIALE

UN TERRITOIRE A BIEN VIVRE

Le SCoT constitue un levier majeur pour organiser la répartition spatiale équilibrée des habitants en veillant à l'articulation entre logements et services, activités et emploi et organisation des moyens de communication. Si la question des réseaux de transports reste structurante, il convient aussi de ne pas manquer le rendez-vous du numérique pour renforcer la solidarité et l'attractivité des différents ensembles du pays châlonnais.

Cinq thématiques principales sont abordées s'appuyant sur le principe de confortement de l'armature urbaine qui implique un rôle spécifique pour chaque niveau de collectivité dans une logique de complémentarité au sein du territoire :

La modération et la rationalisation de la consommation foncière :

- donner la priorité au renouvellement du tissu urbain existant et à la valorisation du potentiel d'urbanisation des « dents creuses »
- privilégier les développements urbains dans les secteurs déjà équipés par les réseaux et proches des services
- mieux dimensionner l'offre en espaces urbanisables à long terme dans les documents locaux d'urbanisme au regard des réels besoins

L'accueil et le maintien des ménages sur le territoire à travers une offre de logements adaptée :

- accroître le parc de logements afin d'accompagner la croissance du nombre de ménages

- renouveler le parc de logements existant pour l'adapter aux évolutions des modes de vie et améliorer sa performance énergétique
- diversifier l'offre afin de permettre la réalisation des parcours résidentiels selon les différents âges de la vie sur l'ensemble du territoire

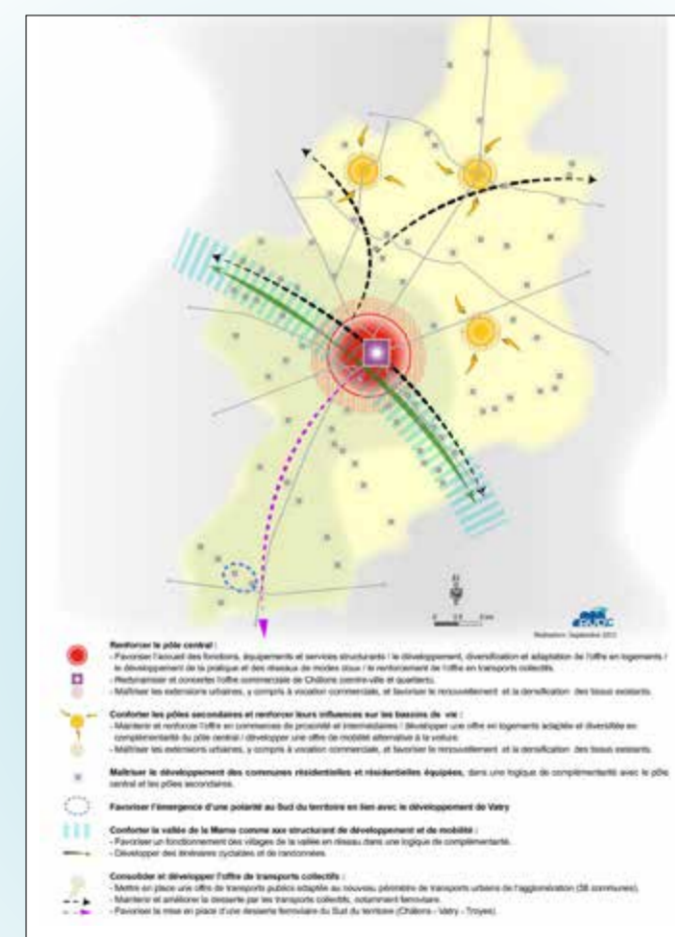
La structuration de l'offre en commerces, équipements et services selon une logique d'équilibre et de « juste proximité » :

- assurer une accessibilité de tous aux services et équipements par un maillage du territoire cohérent avec l'armature urbaine
- assurer une meilleure cohérence entre centres et périphéries en limitant la consommation d'espaces par les développements commerciaux et en prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers

Le développement de la mobilité pour tous :

- consolider et rationaliser l'organisation des transports collectifs du territoire
- développer les réseaux dédiés aux modes doux
- développer l'intermodalité et l'interopérabilité entre les réseaux
- lutter contre « l'automobilisme » (favoriser le covoiturage, l'autopartage...)

La lutte contre la fracture numérique en desservant l'ensemble du territoire en haut débit à court terme et en déployant le très haut débit en parallèle.

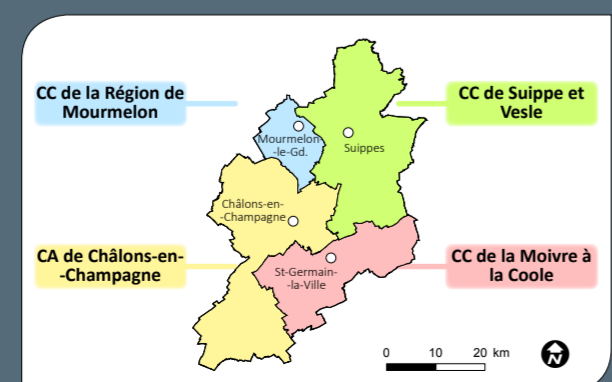


à noter

LE SYNDICAT MIXTE CHANGE DE PERIMETRE ET MODIFIE SES STATUTS

L'entrée en vigueur du nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) de la Marne a modifié les périmètres du Pays de Châlons et des intercommunalités qui le composent. Au 1^{er} janvier 2014, le périmètre du SCOT et du Pays de Châlons est passé de 92 à 90 communes (retrait des communes de Pocancy et d'Athis) et le nombre d'intercommunalités membres du syndicat mixte a évolué de 11 à 4 du fait des regroupements :

- des Communautés de communes de la Région de Suippes et des Sources de la Vesle
- des Communautés de communes du Mont de Noix, de la Guenelle, de la Vallée de la Craie et de la Vallée de la Coole



Périmètre et composition du Pays de Châlons-en-Champagne à partir du 1^{er} janvier 2014

- de la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et des Communautés de communes de l'Europolit, de Jâlons (hors Pocancy) et de la Région de Condé-sur-Marne.

Cette nouvelle géographie institutionnelle a nécessité une modification des statuts du syndicat mixte qui se traduira par une assemblée délibérante (le comité syndical) moins nombreuse avec 58 délégués contre 75 précédemment. Par ailleurs, les compétences du syndicat mixte ont été élargies dans le domaine de l'environnement avec la coordination et l'animation de la mise en œuvre d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation en étroite collaboration avec les acteurs ayant une approche globale du cours de la rivière Marne.

Pour en savoir plus : www.paysdechalonsenchampagne.com contact : jm.chone@audc51.org



Votre avis nous intéresse !

Le SCoT sera soumis à enquête publique après l'arrêt du projet par le Syndicat mixte avant la fin de 2014. Avant cette étape, et de façon à permettre l'enrichissement du projet par la société civile et les habitants, le Syndicat mixte a prévu des modalités de concertation afin que chacun puisse donner son avis et contribuer à la démarche.

Une première étape est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2014 avec la consultation du Conseil de développement du pays qui sera sollicité pour donner un avis sur le projet de PADD et les premières maquettes du Document d'Orientations et d'Objectifs. Des réunions publiques de concertation avec la population seront également organisées avant l'arrêt du projet de SCoT en 2014 après le renouvellement des équipes municipales. Tenez-vous informés de leurs dates et lieux sur le site Internet du Pays !

Pour en savoir plus : Contact : jm.chone@audc51.org Info : www.paysdechalonsenchampagne.com

Où puis-je m'informer et donner mon avis sur le SCOT ?

- sur le site Internet du Pays de Châlons www.paysdechalonsenchampagne.com pour suivre l'actualité du SCOT et consulter les documents en téléchargement
- à travers les bulletins « Horizons communs », consultables sur le site Internet du Pays
- dans le siège des intercommunalités du Pays qui disposent de dossiers de concertation et de registres de concertation dans lequel inscrire vos remarques
- en envoyant vos interrogations ou observations à l'adresse suivante : planification@audc51.org